

**DECISION DU PRESIDENT
 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO**

Objet : Contrats de cession de spectacles ou d'ateliers programmés à la médiathèque intercommunale

Le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

Vu la délibération en date du 11 juillet 2025 par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en dessous des seuils de procédures formalisées ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté n°38-2025 du 22/07/2025 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Yves Quesada, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

Considérant que la médiathèque intercommunale de Lunel Agglo a pour mission de proposer tout au long de l'année des actions de médiation culturelle et de lecture publique à la médiathèque et sur le réseau,

Considérant que la programmation de chacune de ces actions est formalisée par un contrat de cession indiquant les engagements de chacune des parties,

DECIDE

Article 1 : que la Communauté d'agglomération Lunel Agglo via les services de sa médiathèque intercommunale propose les actions suivantes, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026 :

Date	Intitulé de l'animation	Nom de l'intervenant	Tarif global
14/02 et 14/03	2 ateliers MAO	Loris Settembrini	500,00 €
20-févr.	Yiskah - concert de chanson française.	Yiskah, avec Paloma SMAC de Nîmes	400,00 €
25-févr	Atelier Jaspagne	Booksedges (Clémence Nannini)	650,00 €
mars	Education aux médias et à l'information. Rencontres lycéens et tout public	Hélène Bourgon, journaliste	1 200,00 €
du 12/03 au 03/04	Exposition BDKids	La Bulle expositions	1 494,58 €
13-mars	Festival BD - Rencontre 2 auteurs BD, partenariat La malle à bulles	Gaëtan Brizzi et Yannick Corboz	850,00 €
20/03 et 10/04	2 ateliers chorale-fable de La Fontaine, écoles primaires	Cécile Roux et Valérie Blanvillain	400,00 €
28-mars	Conférence musicale. Les noces de Figaro	Bastien Crocq	315,25 €
03-avr	Concert de rock - partenariat Paloma	Avalon Bloom	1 300,00 €
10-avr	Soirée littéraire : rencontre auteur	Nicolas Nutten	520,47 €
11-avr	Conte musical : L'histoire de Babar	Bastien Crocq	567,45 €
23-mai	Atelier d'écriture	Auteur Comédie du livre	320,00 €
29-mai	Animation ateliers de présentation de livres pour les classes de moins de 3 ans	Delphine Cambet, Librairie AB	300,00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, un extrait en sera affiché à l'Agglomération et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Fait à Lunel, le 1^{er} décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
 Reçu en préfecture le 04/12/2025
 Publié le
 ID : 034-243400520-20251204-DECISION1882025-AU

DECISION n° 188 - 2025	
Transmis en Préfecture le	04-12-25
Affiché le	
Notifié le	

Pour le Président de la CA
 Lunel Agglo, par délégation,
 Le Vice-Président délégué à
 La Culture et la Médiathèque,
 Yves Quesada



La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

- De sa publication ou notification
- De la décision de rejet prise par l'autorité compétente suite à l'exercice d'un recours administratif préalable
- Du silence gardé par l'administration pendant un délai de 2 mois suite à l'exercice d'un recours administratif préalable. (Articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative).

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr